Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20261013-202610081-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 06 octobre 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le six octobre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :
Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Francis VERON, Alain LEVALLOIS, Céline GANNE, Ghino MARIE, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Sandra FORTIN, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Guy LANGEVIN, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Justin LEGEARD, Barbara MARTIN, Denis POUPION, Aurélie GANNE

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée :, Pascal BERRIER, Anaïs RINFERT; Marina GAUCHET DESSEROIR
Absent : Fabienne BLIN,

Procuration :, Pascale BERRIER a donné pouvoir à Ghino MARIE, Anaïs RINFERT a donné pouvoir à Eric LAIR, Marina GAUCHET DESSEROIR a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT,

Secrétaire de séance : Céline GANNÉ

Nombre de Membres en exercice : **27**

Convocation adressée le 28/09/2026
et affichée le 29/09/2026

Présents : 23 Votants : **26**

2026 10 081 – CHOIX ENTREPRISE POUR REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES LOCAL COMMERCIAL RUE EUGENE DOLE

Madame le Maire demande à M. Guillaume LELIEVRE de ne pas prendre part au vote et au débat par rapport à son lien filial avec l'entreprise LV AGENCEMENT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été sollicités pour le remplacement de menuiseries extérieures du local commercial situé rue Eugène Dolé.

Deux offres ont été reçues :

- **LEBOUCHER HABITAT** : pour un montant de **3 315,99 € HT (3 979,19 € TTC)** ;
- **LV AGENCEMENT** : pour un montant de **3 677,63 € HT (4 413,16 € TTC)**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux attributions du Conseil Municipal ;

VU le Code des marchés publics, applicable aux achats des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement du local commercial rue Eugène Dolé sont nécessaires pour garantir la sécurité et la pérennité du bâtiment ;

Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20261013-202610081-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

CONSIDÉRANT que l'offre proposée par l'entreprise LEBOUCHER HABITAT présente le meilleur rapport qualité/prix.

Après avoir délibéré, les membres présents du Conseil municipal décident à la majorité : (contre : 0 – abstention : – pour : 25 – conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1)

Article 1 : de choisir l'entreprise **LEBOUCHER HABITAT** pour la réalisation des travaux de remplacement de menuiseries extérieures du local commercial (bar) situé rue Eugène Dolé, pour un montant de **3 315,99 HT - (3 979,19 € TTC)**.

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'avancement et à la bonne exécution de cette opération, y compris les devis, bons de commande et conventions afférents.

Article 3 : d'inscrire cette opération au budget communal de l'exercice 2026 sous la ligne de la dépense adaptée.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 06/10/2026

Le Maire,
Nathalie ROCHEFORT